

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Société Locale d'Épargne Essonne

Le mardi 25 juin 2019 à 16h à la Maison de la Chimie
28 bis, rue Saint-Dominique 75007 PARIS

Enregistrement des présences à partir de 15h

Transports en commun :
RER C : Esplanade des Invalides
Métro 8 et 13 : Invalides ou Métro 12 : Assemblée Nationale
BUS n° 69 et 93

Ordre du Jour

Présentation du rapport d'activité de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Présentation du rapport d'activité de la SLE pour l'exercice clos le 31 mai 2019

Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE

Approbation de l'affectation du résultat de la SLE

Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales de la SLE

Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice

Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne Ile-de-France

Ratification des cooptations d'administrateurs

Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Société Locale d'Epargne Essonne

Projet de Résolutions

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la Société Locale d'Epargne ESSONNE relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2019 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne et approuvés par le Directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2019 s'élève à 5 318 729,59 euros, et constatant l'existence d'un report à nouveau de 4 564 509,22 euros, après imputation du différentiel d'intérêt constaté au titre de l'exercice précédent, décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, d'affecter la somme de 9 883 238,81 euros comme suit :

- à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE :
5 105 634,98 euros
- au report à nouveau : 4 777 603,83 euros

■ TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que la mise en paiement des intérêts aux sociétaires interviendra le 2 juillet 2019.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que le capital de la Société Locale d'Epargne

ESSONNE souscrit au 31 mai 2019 s'élève à 370 374 320 euros, sous déduction du montant total définitif des rachats annuels intervenant au titre de l'exercice clos le 31 mai 2019 conformément aux dispositions légales et statutaires.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la quote-part de la SLE ESSONNE dans le capital de la Caisse d'Epargne Ile-de-France s'élève à 277 432 400 euros au 31 mai 2019.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Mme Odile FAUSSEMAGNE en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration en date du 27 novembre 2018, en remplacement de M. Gérard GAUTIER, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au 1^{er} février 2021.

■ SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Renaud PHILIPPE en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration en date du 27 novembre 2018, en remplacement de M. Gérard COMBES, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au 1^{er} février 2021.

■ HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.